UNE DEMEURE À FAÇADE EN PANS DE BOIS DU XV° SIÈCLE À BROUSSE-LE-CHÂTEAU (AVEYRON)

par Roland Chabbert et Anne-Laure Napoléone avec la collaboration de Christophe Perrault*

La commune de Brousse-le-Château a engagé en 2011 la réhabilitation d'une maison sur la route départementale n° 54. Situé en aval du village, l'édifice, en vis-à-vis du château, nécessitait une analyse plus complète avant que les travaux ne soient entrepris. La mairie a donc autorisé une étude dans la seconde quinzaine du mois d'août 2011 afin de réaliser la couverture photographique et les relevés permettant l'analyse de l'édifice¹. Alors que devaient se tenir, en juillet 2013, les journées d'étude sur « La maison médiévale en Aveyron », l'occasion se présentait de faire l'analyse détaillée d'une demeure à pans de bois du XV° siècle assez bien conservée, après celles de Calmont et avec celles de Prévinquières et de Muret-le-Château². Restée de nombreuses années abandonnée, la petite maison de Brousse-le-Château se présentait dans un certain état de délabrement, notamment au niveau de la toiture et des planchers. Ainsi, pour des raisons de sécurité, les murs n'ont pas été dégagés, les observations sur les maçonneries et les enduits ont donc été faites sur les vestiges qui étaient alors apparents. En décembre 2012, il a été procédé à un complément d'étude et à des prélèvements de bois pour préciser la datation par dendrochronologie³. Le dossier que nous livrons ici est donc essentiellement le résultat de l'étude archéologique qui a été menée sur cet édifice.

Si l'histoire du château de Brousse est bien connue⁴, celle du village reste encore à documenter. Érigé à la confluence du Tarn et de l'Alrance, le château de Brousse est mentionné dès le X^e siècle. Après avoir appartenu aux comtes de Rouergue, il aurait été cédé par Raymond, comte de Toulouse, à Aton, vicomte d'Ambialet et de Lautrec (942), avant d'être donné, vers 975, à l'évêque d'Albi. Il appartient au domaine des Arpajon au début du XIII^e siècle jusqu'en 1700.

Le village ne conserve pas de vestiges remontant au X^e siècle. Toutefois plusieurs éléments médiévaux ont pu être repérés. Certains sont bien connus, comme le pont en dos d'âne, daté du XIV^e siècle, ou l'église paroissiale dont la construction témoigne d'une importante campagne du XV^e siècle (fig. 1). D'autres sont plus discrets, disséminés un peu partout dans le village. Ici un linteau de porte, là une baie chanfreinée. Tous ces indices confirment que Brousse-le-Château a connu une période prospère à la fin du Moyen Âge.

^{*} Communication présentée le 17 janvier 2012, cf. infra « Bulletin de l'année académique 2011-2012 », p. 280.

^{1.} En plus des auteurs, l'étude a mobilisé plusieurs chercheurs dont Maurice Scellès, Diane Joy et Céline Vanacker. Le présent article a pour principale source le rapport rédigé à la suite de l'étude: Roland Chabbert, Anne-Laure Napoléone et Maurice Scellès, *Brousse-le-Château. Maison, route départementale n° 54. Étude archéologique et architecturale*, Avril 2012. Service de la connaissance et du patrimoine. DCAV – Région Midi-Pyrénées, consultable sur le site: http://patrimoines.midipyrenees.fr.

^{2.} Toutes ces maisons ont fait l'objet d'une étude et de prélèvements en vue de leur datation par analyse dendrochronologique. Les dossiers sont ou seront consultables sur le même site.

^{3.} Christophe PERRAULT, *Datation par dendrochronologie de la maison à pans de bois de Brousse-le-Château*, Laboratoire Cèdre, Besançon, avril 2013, 39 pages.

^{4.} Marcel MASSOL, « Le château de Brousse : sa situation géographique et stratégique, son origine », dans « Procès verbaux » des *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, t. 42-2, 1976. – Rodez : Carrère, 1978, p. 303-306.

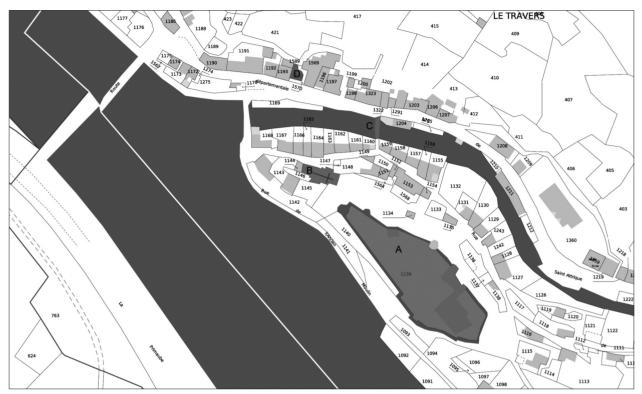


Fig. 1. Brousse-le-Château, plan cadastral actuel. A: le château, B: l'église, C: le pont en dos d'âne et D: la maison étudiée. Extrait du site cadastre.gouv.fr:

Étude archéologique

La maison étudiée conserve ses dispositions originales et n'a subi aucune transformation majeure bien qu'à l'extérieur, sur le mur oriental, des dates gravées sur certaines pierres (1960, 1957, 1967) témoignent d'une occupation récente et, sans doute, de réparations effectuées au milieu du XX° siècle. Elle s'élève en retrait de l'alignement des façades voisines et se compose d'un niveau de soubassement formant le rez-de-chaussée côté rue, et de deux étages dont l'accès se trouve à l'arrière, au bout d'un escalier plaqué contre le mur est. Le premier étage a conservé tous ses équipements d'origine: évier, placard, escalier, cheminée et le second, équipé de quatre petites niches, garde les traces d'anciens cloisonnements. Au moment de l'étude, les combles avaient disparu avec l'effondrement d'une grande partie de la charpente et de la toiture.

Les différents matériaux utilisés pour la construction

Adossée à la colline, la maison s'élève ainsi sur trois niveaux. Pour sa construction, la roche a été préalablement taillée et régularisée de façon à constituer le sol et le mur du fond du rez-de-chaussée. Le village étant établi sur une arête schisteuse au bord de la rivière de l'Alrance, c'est d'abord sur place que les matériaux de construction ont été prélevés⁵. Ce sont donc des moellons et des galets de schiste et de calcaire qui ont principalement servi à l'édification de la demeure. Ils constituent les murs du rez-de-chaussée, poursuivant ceux ménagés dans la roche, mais également les murs est, ouest et nord des niveaux supérieurs, montés en épaisses maçonneries. Ils constituent enfin le remplissage du pan de bois de la façade principale. Si ce matériau a l'avantage d'être extrait sur place, il ne peut

^{5.} René MIGNON, Géologie et patrimoine du Rouergue, CDDP Aveyron et CRDP Midi-Pyrénées, Toulouse, 2007, p. 48.

cependant être taillé mais seulement équarri. Il en résulte des moellons irréguliers formant une maçonnerie aux assises inégales et parfois indistinctes. Le schiste se prête mal encore à la construction de chaînes d'angles et de piédroits parfaitement réguliers. C'est la raison pour laquelle les murs nord et est ne sont reliés que par un simple arrondi de maçonnerie, quant aux autres angles et piédroits d'ouvertures, ils ont été bâtis en gros blocs de grès taillés. Il s'agit d'un grès à grains assez fins de couleur beige à ocre, provenant probablement de carrières toutes proches dans le Rougier du Camares⁶. Du calcaire clair et fin a été utilisé pour les grandes dalles qui recouvrent le sol de la salle du premier étage. Il a pu provenir des carrières de l'Avant-Causse dans la région également proche de Saint-Affrique⁷. Enfin, au moment de l'étude, des vestiges montraient que la toiture était couverte de lauzes.

Au-dessus du rez-de-chaussée, la façade sur rue a été élevée en pans de bois. Outre les poteaux, les cordons et les solives, qui constituent l'ossature des deux niveaux de colombages, le bois a été utilisé pour la plupart des linteaux, pour la construction de l'escalier et de la cheminée et, bien entendu, pour les planchers et la charpente de toit. Les bois de la façade sud et des plafonds, faiblement équarris, proviennent de brins de chênes et de châtaigniers. 20 % de l'ensemble des bois utilisés pour la construction est constitué par cette dernière essence. Ils ne sont pas réservés à une fonction précise dans la mise en oeuvre mais ont été répartis de façon aléatoire dans l'édifice : pour le linteau des ouvertures du rez-de-chaussée, pour des solives aux deux étages, pour le sommier situé à l'arrière de la façade sud et pour quelques éléments du pan de bois (fig. 3). En effet, bien qu'il soit plutôt noueux, le bois de châtaignier présente les mêmes qualités que le chêne et son utilisation semble se généraliser dans la région à la fin du Moyen Âge⁹. Dans le cas précis de cette maison, il a peut-être permis de compléter des stocks de bois de chêne insuffisants.

Enfin, de la terre et des branchages ont été utilisés pour constituer le torchis tissé autour d'éclisses, entre les poutres qui constituent la hotte de la cheminée de la salle du premier étage, s'élevant jusqu'à la souche maçonnée sur le mur pignon est.

Les élévations extérieures

La façade sur la rue

La façade élevée sur la rue présente au rez-de-chaussée deux grandes ouvertures (fig. 2 et 3). À l'ouest, une large porte a des piédroits constitués de blocs de grès taillés dont les angles sont rabattus en chanfreins amortis en cuillers dans les parties basses¹⁰. Le piédroit gauche a été repris avec du ciment, de même que celui, tout proche, d'une porte aujourd'hui disparue. Cette dernière appartenait à la demeure s'élevant ici antérieurement ou occupant la parcelle voisine. Son ouverture ne peut fonctionner avec l'édifice étudié puisque le mur mitoyen se trouve juste derrière; son comblement est donc contemporain de la construction de la maison. Le linteau de bois de cette porte n'est pas mouluré mais sa face supérieure a été entaillée pour insérer la première solive. Cette porte ancienne, dont le piédroit est également chanfreiné, est donc le vestige d'un édifice antérieur (fig. 4). Elle témoigne en outre d'une probable mutation du parcellaire.

Séparée par un simple trumeau de la première, une autre baie plus large s'ouvrait à droite; elle a été comblée de moellons de schiste et une petite fente de jour a été réservée à gauche, sous le linteau, entre le trumeau et un bloc de grès chanfreiné. Le comblement de cette ouverture est à mettre en relation avec l'aménagement de ce niveau en étable ou en écurie comme l'indique l'installation d'une mangeoire à l'arrière (fig. 13). Les piédroits de cette porte sont également à larges chanfreins. La moulure du piédroit de droite est amortie en cuiller à 40 cm du sol environ, bien plus haut que sur les autres, et la maçonnerie située au-dessous a été visiblement arrachée. Ces indices permettent de restituer ici un étal maçonné trahissant les fonctions d'échanges dévolues à l'origine à ce niveau

^{6.} Voir la carte géologique de l'Aveyron (B.R.G.M.) et plus particulièrement les zones de grès du trias dans le Rougier de Camares.

^{7.} Voir la carte géologique de l'Aveyron (B.R.G.M.), marnes calacaires et dolomies des Avant-Causses, roches sédimentaires du secondaire inférieur, se prolongeant jusqu'à la limite est du département.

^{8.} C. Perrault, Datation par dendrochronologie..., p. 22-24.

^{9.} La densité, les propriété physiques et mécaniques du châtaignier sont identiques à celles du chêne, cf. Jean CAMPREDON, *Le bois*, P.U.F., coll. « Que sais-je », Paris 1963 (3° édition), p. 64 et C. PERRAULT, *Datation par dendrochronologie...*, p. 32.

^{10.} Les blocs de grès montrent de nombreuses traces de pic.



FIG. 2. FAÇADE SUD, avant travaux (en haut à gauche). Cliché D. Joy.
FIG. 3. RELEVÉ DE LA FAÇADE SUD: les différents matériaux utilisés (en haut à droite). Dessin R. Chabbert et A-L. Napoléone.

FIG. 4. RELEVÉ DE LA FAÇADE SUD: les différentes phases de construction (en bas à gauche). Dessin R. Chabbert et A-L. Napoléone. FIG. 5. RELEVÉ DE LA FAÇADE SUD: hypothèse de restitution (en bas à droite). Dessin R. Chabbert et A-L. Napoléone.

(fig. 5). Une longue dalle plate disposée au niveau du sol est encore visible depuis l'extérieur; elle a pu servir de seuil. Une seule poutre de section importante sert de linteau au-dessus des deux ouvertures. Elle a été taillée de larges chanfreins poursuivant ceux qui courent sur les piédroits. Sa mise en place a nécessité l'aménagement d'une encoche soigneusement taillée dans le bloc de grès sur lequel elle prend appui près de l'angle est. Elle supporte enfin les sept solives débordantes qui reçoivent le plancher du niveau supérieur; l'angle inférieur de chacune d'entre elles a été légèrement arrondi et les arêtes basses adoucies en chanfreins.

Au premier étage s'élève la façade en pans de bois. L'encorbellement avance d'une cinquantaine de centimètres au-dessus du mur du rez-de-chaussée. L'élévation est composée de six panneaux de largeurs différentes (fig. 4). Le premier et les deux derniers sont étroits et dépourvus d'ouvertures. Le troisième panneau, le plus large, est également aveugle mais contient une grande croix de Saint-André. Le deuxième délimite une étroite demi-croisée et dans le quatrième panneau s'ouvrait une croisée - la sablière haute servant de linteau -, dont seule la traverse subsiste. Comme le confirment les traces, un cordon d'appui soulignait ces ouvertures, se poursuivant sur les travées aveugles. Les quelques fragments subsistants sont pris dans le hourdis. Ils montrent qu'il était en fort relief et qu'il avait été mouluré d'un bandeau au-dessus d'une large gorge. En outre, il présente dans les fenêtres une feuillure, témoignant de la présence de volets intérieurs accrochés à des gonds encore en usage. Ainsi, la croisée était équipée de quatre volets et la demi-croisée de deux¹¹. On peut penser que la partie supérieure de ces fenêtres était garnie de verre.

Moins haut, le pan de bois du deuxième étage est divisé en sept panneaux. Il repose sur autant de solives dont l'extrémité est légèrement arrondie. Ces solives portent un encorbellement d'une vingtaine de centimètres. La première et les deux dernières travées sont pleines et la quatrième, au centre de la façade contient une grande croix de Saint-André. Les ouvertures ont été percées dans les deuxième, troisième et cinquième travées. Il s'agit de fenêtres simples aménagées entre l'appui marqué par le cordon et la sablière haute. La faible hauteur de la façade à ce niveau n'a sans doute pas permis d'établir une croisée. Le cordon d'appui est ici conservé sur sa moitié ouest; il a été mouluré d'un bandeau et d'un chanfrein.

Les ouvertures ménagées entre les poteaux du pan de bois sont soulignées par une fine moulure en chanfrein. Seule la partie haute de la demi-croisée du premier étage en est dépourvue. Par ailleurs, on note la présence de trous percés dans les poteaux, sous la fenêtre double du second étage et plus précisément, juste au-dessous du cordon d'appui. Ces percements, dont il n'est pas rare de noter la présence, témoignent d'un aménagement lié à l'ouverture qui les surmonte et qui reste encore difficile à restituer et à interpréter¹².

L'observation des bois a permis de constater que les cordons étaient assemblés à mi-bois sur les poteaux, maintenus par des chevilles ou des clous. Les deux pièces constituant les croix de Saint-André sont assemblées de la même façon. Les poteaux et les pièces obliques ont été taillées d'un tenon à leurs extrémités venant se loger dans des mortaises creusées dans les sablières. Quelques-uns de ces assemblages sont maintenus par des chevilles.

Si le mode d'assemblage des pièces témoigne de techniques simples et courantes, le hourdis montre en revanche des manières de bâtir originales. Il est constitué de moellons et de nombreux galets de schiste rectifiés pour contenir dans l'épaisseur réduite de la paroi en pans de bois (15 cm). Des empreintes de fibres de bois sont clairement visibles sur le mortier débordant qui noie ce remplissage. Elles révèlent l'utilisation d'un coffrage de planches disposées horizontalement entre les poteaux, permettant vraisemblablement d'effectuer un hourdis de surface à peu près régulière à l'extérieur (fig. 6). Ces traces sont particulièrement perceptibles au deuxième étage, de même que celles du cordon d'appui là où il a disparu¹³. Le hourdis, un peu plus épais que les poteaux, déborde vers l'extérieur sans pour autant recouvrir les pièces de bois. Il en est de même au premier étage, mais ici un vestige d'enduit recouvre la partie basse d'un poteau laissant supposer qu'au contraire le pan de bois a été recouvert. Il reste difficile de dire cependant si ce vestige d'enduit est contemporain des colombages qu'il recouvre.

^{11.} Il ne subsiste que les volets inférieurs pour la croisée et la demi-croisée.

^{12.} On en retrouve par exemple sur la demeure située au n° 9 de la rue Droite au Monastère (Aveyron) disposés de la même façon sous la fenêtre du deuxième étage. Ces trous servaient-ils à maintenir des tiges supportant un objet comme les corbeaux conservés sous la fenêtre d'une demeure maçonnée de Puycelsi (Tarn) (cf. Mélanie Chaillou, « Les maisons de Puycelsi au Moyen Âge » dans *Revue du Tarn* n° 198, été 2005, p. 202 à 235)? Peut-on imaginer que ces supports recevaient des « jardinières » comme nous pouvons le voir sur la vignette du fol. 46 du manuscrit enluminé *Térence des ducs* (1410, Paris, Bibliothèque de l'Arsenal ms 664)?

^{13.} Ces traces de coffrage n'apparaissent pas à l'intérieur.

L'examen du hourdis de l'intérieur de l'édifice montre qu'il n'adhère pas parfaitement aux pièces de bois. En effet, un mince espace existe entre les deux alors que l'empreinte laissée par les poteaux sur le mortier indique que ce n'était pas le cas au moment où le hourdis a été constitué. Il résulte de la rétractation du bois mis en œuvre alors qu'il n'était pas sec comme cela est très courant pour le bois de construction. Cet élément a son importance, il permet de situer la confection du hourdis tout de suite après la mise en place des bois : il s'agit donc du remplissage d'origine¹⁴.

Les élévations est et nord

Les blocs de grès taillés de l'angle sud-est constituent à la fois le piédroit de la baie de l'élévation sud et la chaîne d'angle. L'ensemble des autres murs sont maçonnés et celui qui a été bâti à l'est s'arrondit pour se poursuivre au nord. Le rez-de-chaussée constitue un niveau de soubassement qui rachète le dénivelé du terrain et le mur nord double la roche qui apparaît ici où là. L'accès au premier étage s'effectue par un escalier construit sur la roche, le long de l'élévation orientale desservant également la parcelle voisine. Il débouche sur une petite cour et sur un palier donnant sur la porte d'entrée de la maison. Cette ouverture se signale par un encadrement en blocs de grès taillés (fig. 7), souligné par un large chanfrein qui dessine l'accolade décorant le linteau et s'amortit en cuillers ornées de petits ressauts en bas des piédroits. Le palier donne également sur des annexes adossées à l'arrière de l'édifice. Bâties dans un second temps, ces petites pièces aveugles servaient sans doute au stockage ou aux animaux¹⁵. Les maçonneries des murs est et nord, montés en moellons de schiste et de calcaire, laissent apparaître l'extrémité des sommiers qui soutiennent les solives aux deux étages ainsi que celles des poutres latérales du faux-manteau de la cheminée. Ces extrémités sont protégées de l'eau et du ruissellement par une large dalle de schiste saillante disposée directement au-dessus.



Fig. 6. Hourdis du second étage et traces du coffrage de planches. *Cliché M. Scellès*.



Fig. 7. Porte d'entrée de la maison ouvrant sur la salle du premier étage. *Cliché M. Scellès*.

^{14.} Concernant l'utilisation du bois vert dans la construction cf. Pierre MILLE « L'usage du bois vert au Moyen Âge: de la contrainte technique à l'exploitation organisée des forêts », dans *L'homme et la forêt au Moyen Âge, paléoenvironnement des société occidentales*, Actes du V° Congrès d'Archéologie Médiévale tenu à Grenoble (octobre 1993), Michel Colardelle (dir.), éd. Errance, Paris 1996, p. 166-170. D'autres exemples de maisons à pans de bois dont le hourdis est coffré ont été trouvées par Diane Joy en Aveyron, notamment à Ampiac et à Conques. Dans les deux cas, les traces trahissent l'utilisation de planches bien plus minces. À Conques les demeures tardives indiquent la permanence de cette technique de construction jusqu'aux XVIII°-XIX° siècles.

^{15.} L'observation des murs et de leurs liaisons montre bien que ces annexes s'appuient contre la maison; par ailleurs, les moulures arrondies qui ornent les piédroits accusent une époque plus tardive.

L'intérieur

Le rez-de-chaussée

La pièce du rez-de-chaussée présente une forme irrégulière dont les plus grandes mesures sont 6,90 m et 4,90 m (fig. 8). Elle était divisée en deux espaces inégaux ouvrant sur les deux portes de la façade principale. En effet, l'arrière du trumeau qui sert de piédroits aux deux ouvertures est prolongé par des blocs de grès disposés en boutisse attestant de la présence d'une maçonnerie, aujourd'hui détruite, à l'intérieur de la pièce (fig. 9 et 10). Le premier espace à l'ouest, plus vaste, possède une profonde niche voûtée en berceau brisé surbaissé, gagnée sur le rocher, dans le mur nord (fig. 8, 14 et 15). L'appareil de schiste intégrant les piédroits et les tableaux de la niche étant parfaitement homogène, on peut en déduire qu'elle fait certainement partie de la construction d'origine. À l'ouest, le mur présente deux petites niches carrées, sobrement aménagées à l'aide de plaques de schiste plus larges. Une banquette ajoutée contre le mur et le râtelier fixé au-dessus indiquent que les lieux ont été transformés en étable (fig. 15).

Le second espace à l'est, plus restreint, n'a pas bénéficié de l'aménagement du rocher qui apparaît au niveau du sol dans l'angle nord-est¹⁶. Il est cependant équipé d'un grand placard construit en blocs de grès taillés dans le mur est (fig. 11 et 13)¹⁷. Malgré la différence de matériaux avec la maçonnerie environnante, il apparaît clairement que les moellons de schiste ont été disposés de façon à recevoir les blocs de grès qui entourent le placard; il ne fait donc aucun doute que cet aménagement soit contemporain du reste. Il présente une feuillure prévue pour l'encastrement des vantaux; une partie des structures métalliques destinées à recevoir les gonds est encore conservée¹⁸. Il était également équipé de deux étagères comme le montrent les rainures creusées dans les tableaux. Près du placard, vers l'angle sud, se trouve encore une petite niche carrée aménagée dans la maçonnerie à l'aide de deux blocs de calcaire sobrement équarris (fig. 13). Le mur sud, largement ouvert, est bâti en bloc de grès, bel appareil qui contraste avec les maçonneries de schiste qui composent les autres murs.

Le pilier et les piédroits de la porte ont fait l'objet de soins particuliers comme en témoignent les traces d'outils¹⁹. Les systèmes de fermeture taillés en creux dans les blocs de grès sont bien visibles. En effet, les tableaux de la porte présentent à l'ouest une encoche carrée où devait se loger une extrémité de la barre de fermeture et à l'est une encoche courbe permettant de manœuvrer l'autre extrémité pour la caler derrière les vantaux (fig. 10). Deux poutres couvrent ces deux ouvertures. À l'extérieur, la sablière est soigneusement taillée comme le montre le chanfrein qui poursuit celui qui longe les piédroits²⁰. La poutre intérieure a été creusée de petits orifices régulièrement espacés, vestiges du système de fermeture de l'ancienne boutique. Sept solives orientées nord-sud couvrent le rez-de-chaussée. Elles reposent sur les sablières couvrant les deux baies et sur une pièce de bois de châtaignier disposée au fond, près de l'élévation nord. La plupart des solives ont une section rectangulaire et leur extrémité sud présente un épaississement formant corbeau dont les profils sont variés (fig. 12). À l'arrachement de la cloison visible derrière le trumeau correspondent des pierres d'attente qui apparaissent derrière le pilier nord. Disposé en avant du mur du fond, ce pilier hexagonal bâti en pierres de taille a visiblement été ajouté dans un second temps pour soutenir les poutres qui se détachaient du mur²¹. Sa mise en place s'explique en particulier par le démontage de la cloison nécessitant une reprise en sous-œuvre (fig. 8). Il sert en effet de support intermédiaire à la poutre sur laquelle reposent les solives. Un système de cales qui maintient le niveau de la poutre au-dessus du pilier confirme que celui-ci a été disposé après coup et qu'il a fallu réajuster la hauteur de ce nouveau support pour soutenir efficacement les solives (fig. 14).

Il semble que le changement de destination du rez-de-chaussée soit lié aux modifications et aux réparations effectuées à ce niveau. La boutique médiévale est très probablement désaffectée au moment de la réparation car elle aurait sans doute été moins sommaire si l'activité avait été maintenue. L'obturation de l'ouverture sud-est intervient donc vraisemblablement à cette époque.

^{16.} Le décrochement de la maçonnerie du mur nord, dans ce second espace, peut être dû à l'irrégularité de la roche située derrière.

^{17.} Taille du placard : 57 cm de large, 26 cm de profondeur dans un mur d'1,50 m d'épaisseur.

^{18.} Il s'agit d'anneaux fichés dans des joints. Seul subsiste celui qui est situé en bas.

^{19.} Traces de pic reprises à la doloire.

^{20.} Un petit sommier de bois a été posé sur le trumeau pour servir de cale sous la sablière.

^{21.} Ce pilier repose sur un socle de format carré dont les angles sont abattus en triangles. Sa forme est fréquente aux XIVe et XVe siècles, il peut s'agir d'un remploi.

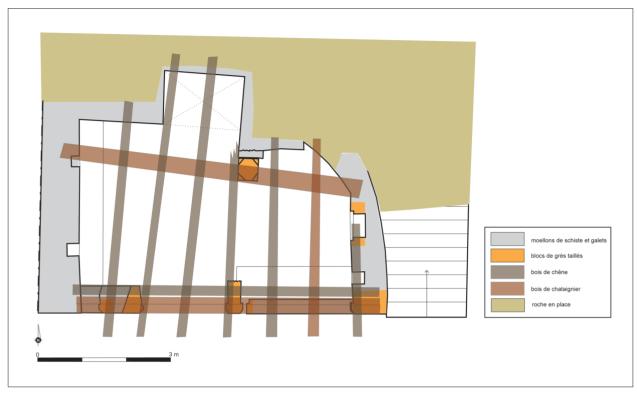


Fig. 8. Plan du rez-de-chaussée : les différents matériaux utilisés Dessin R. Chabbert et A-L. Napoléone.

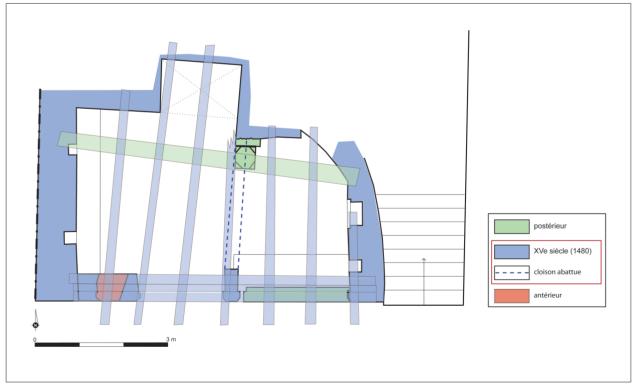


Fig. 9. Plan du rez-de-chaussée : les différentes phases de construction. Dessin R. Chabbert et A-L. Napoléone.



Fig. 10. Rez-de-chaussée : arrachement de la maçonnerie derrière le trumeau. *Cliché R. Chabbert.*



Fig. 11. Placard aménagé dans le mur est du rez-de-chaussée. $Cliché\ R.\ Chabbert.$



Fig. 12. Solives du rez-de-chaussée : épaississement formant corbeau. Cliché R. Chabbert

Le premier étage

La pièce qui s'étend sur toute la surface du premier étage a semble-t-il conservé tous ses équipements d'origine²². En dehors des niches et des placards aménagés dans l'épaisseur du mur, nous trouvons un évier, une cheminée et un escalier. Il s'agit donc d'une pièce à vivre et plus précisément de la pièce principale de la maison (fig. 13 à 18).

On y accède par l'escalier donnant directement sur le palier de la porte (fig. 7). Cette ouverture a fait l'objet d'un soin particulier comme le montrent la pierre de seuil et les tableaux également montés en pierres de taille. À l'arrière, le mur épais a permis d'aménager une profonde embrasure couverte d'un arrière-linteau (fig. 14). Le vantail a disparu mais de nombreuses traces subsistent. Sur le tableau ouest tout d'abord, deux petits logements carré et rectangulaire, soigneusement évidés, ont dû recevoir les gonds du premier vantail. Ce n'est que dans un second temps semble-t-il qu'un second vantail a nécessité la mise en place de deux autres gonds plantés dans un bloc de grès et dans un joint. Dans l'encadrement de la porte, une mince feuillure a été taillée pour accueillir le vantail en position de fermeture. Les traces conservées sur le tableau est semblent indiquer que différents systèmes de blocage se sont succédés. On y voit en effet un profond trou barrier et d'autres logements de barres plus faiblement creusés dans le grès dont un, précédé d'une encoche courbe semblable à celle observée au rez-de-chaussée.

Sur le mur nord, près de la porte, une niche ménagée dans l'épaisseur du mur contient l'évier dont la pierre, placée au niveau du sol, est légèrement inclinée afin de permettre l'évacuation des eaux usées vers l'extérieur (fig. 14 et 19)²³. Les étagères sont constituées de grandes dalles de grès taillées et décorées d'un large chanfrein sur la partie inférieure. Un linteau de chêne couvre la niche. Les nombreuses reprises effectuées dans la maçonnerie du fond ne permettent plus de dire si l'évier était éclairé par un petit jour comme cela est fréquemment constaté.

Une autre niche ou placard a été aménagée à 10 cm à droite de l'évier (fig. 14). Elle est couverte d'un linteau de bois au-dessus duquel a été réservée une petite niche carrée. La maçonnerie de schiste difficilement lisible montre des désordres dans les parties basses, laissant supposer que la niche a subi des modifications dont un agrandissement vers le bas. Il n'existe aucune trace d'un système de fermeture ni d'aménagement particulier pour installer des étagères, ni de quoi que ce soit d'autre permettant de comprendre l'usage de cet aménagement.

En suivant le mur vers la droite, près de la cheminée et dans l'arrondi qui relie les murs nord et est, se trouve un grand placard semblable à celui du rez-de-chaussée²⁴. Son encadrement est en blocs de grès taillés dont les faces extérieures sont restées dégrossies (fig. 14 et 20). Ce placard était équipé de deux étagères que l'on avait prévu de caler dans les joints et de deux petits vantaux venant se fermer dans une feuillure. Les gonds sont toujours conservés dans leur logement; ils sont disposés de façon dissymétrique aux extrémités des piédroits²⁵. À l'instar de l'aménagement précédent, une petite niche carrée surmonte ce placard.

Tout comme au rez-de-chaussée, ces aménagements sont contemporains de la construction. En effet, les piédroits de la porte et de l'évier sont montés ensemble et si la niche centrale a été visiblement reprise, le linteau de bois est pris dans le piédroit de l'évier et, du côté opposé, les tableaux sont bien liés à l'appareil de schiste de la maçonnerie environnante. Enfin, comme nous avons pu l'observer à l'étage inférieur, les blocs de grès qui encadrent le placard sont visiblement montés en même temps que le mur.

Contre l'élévation est, la cheminée est un élément remarquable en raison de son état de conservation. Elle est dépourvue de piédroits (fig. 13, 21 et 22) et les poutres latérales du faux-manteau sont fixées dans la maçonnerie. Un corbeau taillé et souligné par un large biseau vient renforcer chacune de ces pièces de bois²⁶. L'angle inférieur du faux-manteau est orné d'une moulure horizontale en tore sur laquelle apparaissent des stries de taille que l'on observe également sur les corbeaux. La face interne des poutres porteuses est dégagée par un large chanfrein, coupé au-dessus

^{22.} Cette pièce est plus vaste que celle du rez-de-chaussée grâce à l'espace gagné par l'encorbellement. Les plus grandes mesures sont 6 m et 5,60 m.

^{23.} Il est intéressant de noter que l'évier se déversait sur le palier, juste au-dessus l'escalier.

^{24.} Ses dimensions sont cependant plus importantes: H: 0,92 m; L: 0,80 m; P: 0,35 m.

^{25.} Une ferrure de vantail est encore accrochée à un gond.

^{26.} L'observation de la maçonnerie autour de ces poutres ne montre aucune trace de reprise. On peut donc en déduire qu'elles ont été insérées durant la construction ou qu'un logement correspondant à leur section avait été réservé. Ces poutres débordent sur le parement externe de la maçonnerie où elles sont protégées du ruissellement des eaux par une large plaque de schiste. Les corbeaux conservent des traces d'outils sous forme de stries obliques.

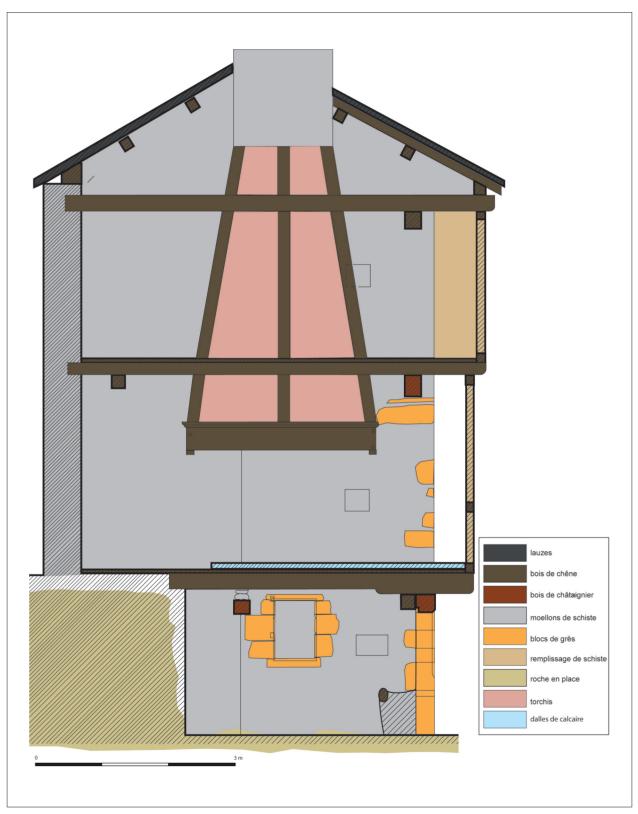


Fig. 13. Coupe le long du mur est : les différents matériaux utilisés. Dessin R. Chabbert et A-L. Napoléone.

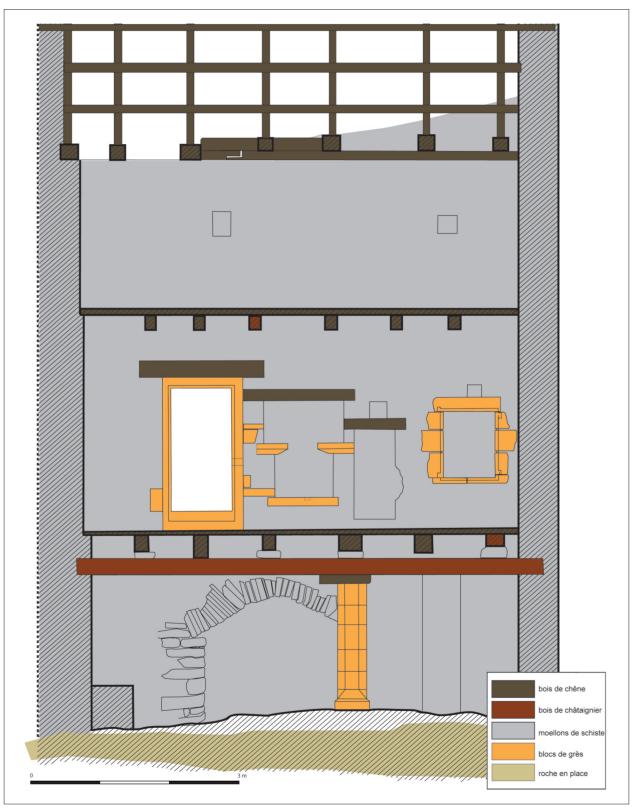


Fig. 14. Coupe le long du mur nord : les différents matériaux utilisés. Dessin R. Chabbert et A-L. Napoléone.

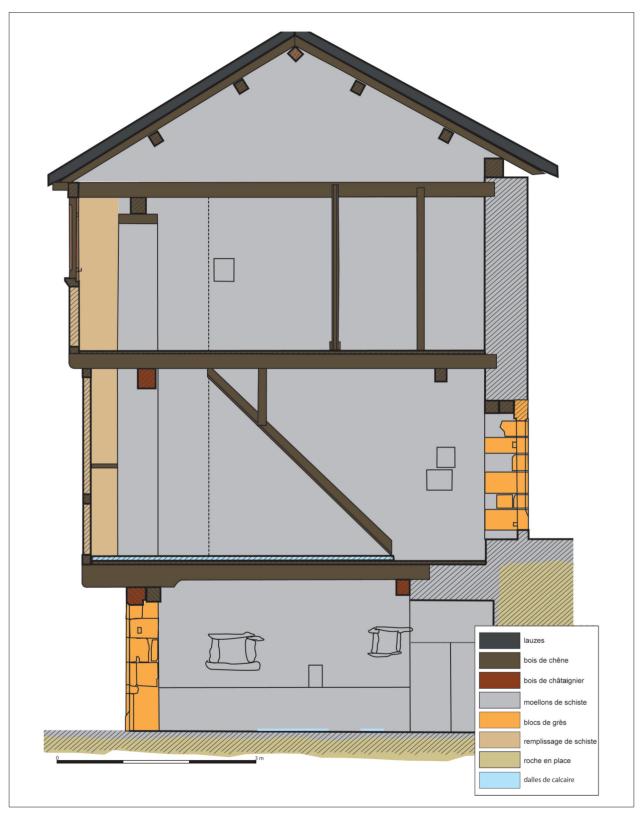


Fig. 15. Coupe le long du mur ouest : les différents matériaux utilisés. Dessin R. Chabbert et A-L. Napoléone.

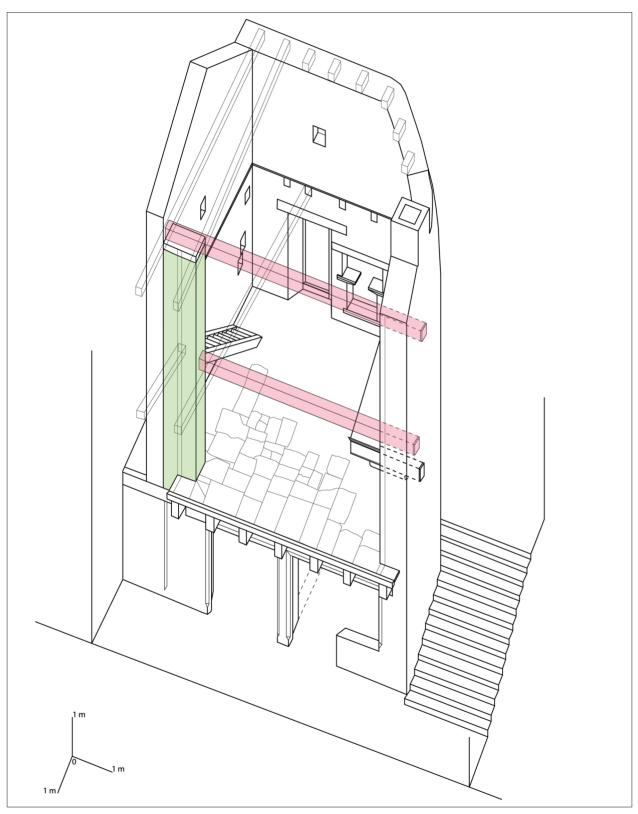


Fig. 16. Vue axonométrique de l'intérieur de l'édifice. Croquis A-L. Napoléone.

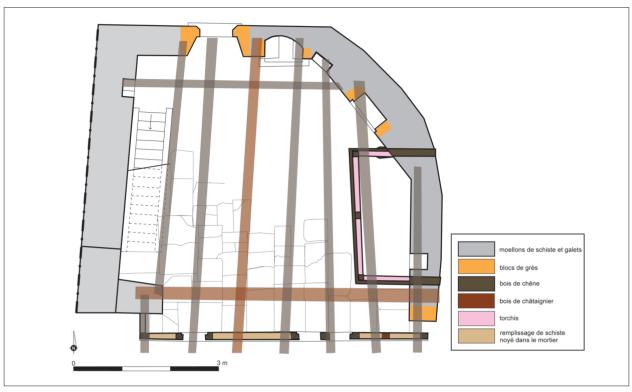


Fig. 17. Plan du premier étage : les différents matériaux utilisés. Dessin R. Chabbert et A-L. Napoléone.

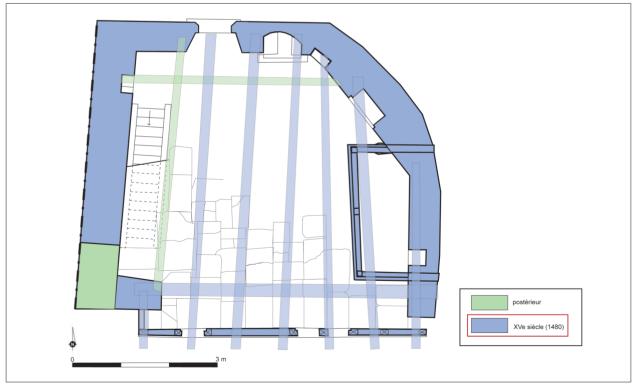


Fig. 18. Plan du premier étage : les différentes phases de construction. Dessin R. Chabbert et A-L. Napoléone.



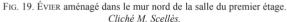




Fig. 20. Placard aménagé dans le mur nord de la salle du premier étage. Cliché R. Chabbert.

du corbeau et amorti en cuiller du côté opposé²⁷ (fig. 22). Les trois poutres constituant le faux-manteau sont clouées entre elles. L'angle est vif et jointif. Au-dessus, une pièce de bois plus étroite présente un profil mouluré débordant d'environ 10 cm. Il est composé de deux tores séparés par une gorge courant sur les trois faces et amaigri en un simple tore en s'achevant à proximité du mur. Cet élément taillé en angle à joints vifs semble être assemblé par un système de tenons et mortaises puisqu'aucun clou n'apparaît sur sa face extérieure. La saillie de la moulure sert de cadre au torchis et à l'enduit disposé par-dessus.

La hotte pyramidale se compose de trois pièces de bois de sections rectangulaires assemblées en partie basse au faux-manteau et prises en haut dans le massif maçonné de la souche²⁸. Les deux éléments latéraux prennent place aux angles de la hotte tandis que le troisième est placé en position médiane. Ils s'inclinent et convergent vers le sommet de la cheminée permettant le rétrécissement progressif du conduit. Si chaque poteau d'angle présente des trous circulaires destinés à recevoir une extrémité des éclisses, le poteau médian porte des encoches permettant de faire glisser l'autre extrémité et de les bloquer (fig. 23). Elles composent ainsi une structure légère permettant d'entrelacer le torchis composé de terre et de branchage. Sur les parois latérales de la hotte, les éclisses sont directement fichées dans la maçonnerie du mur est. Le conduit de la cheminée semble avoir été enduit et chaulé sur sa paroi extérieure alors que l'intérieur est enduit de manière plus grossière. Dans la hotte, le torchis montre de nombreuses craquelures causées sans doute par la chaleur du foyer. En haut, le massif maçonné de la souche a été bâti avec le mur pignon.

À l'angle sud-est de la pièce apparaît le chaînage constitué de blocs de grès qui prolonge celui de la maçonnerie d'angle du rez-de-chaussée (fig. 13). À l'avant, un remplissage plus léger, partiellement conservé, marque le début de la construction en pans de bois et comble l'espace gagné par l'encorbellement. C'est dans cette

^{27.} On remarque la présence de trous non traversants à l'intérieur de la cheminée, pour loger de probables supports servant à accrocher divers objets.

^{28.} Ces éléments ont été détruits à l'automne 2012, au moment de la restauration de la toiture.

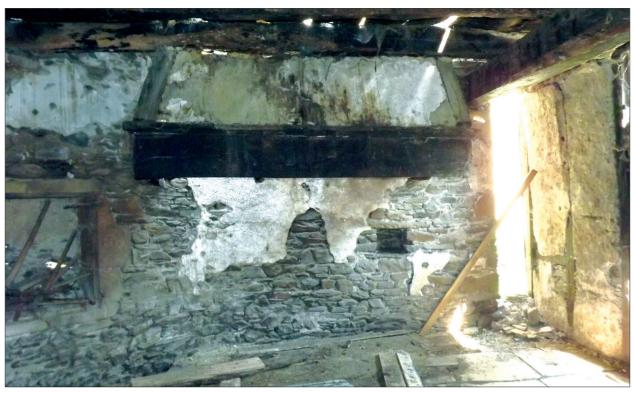


Fig. 21. Cheminée aménagée dans le mur est de la salle. Cliché M. Scellès.

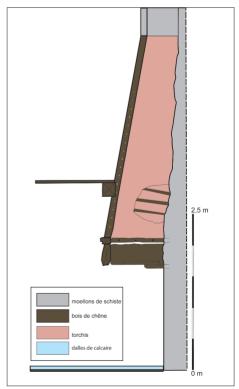


Fig. 22. Coupe sur la cheminée : les différents matériaux utilisés. *Relevé C. Vanacker et R. Chabbert*.



Fig. 23. Hotte de la cheminée : détail du système d'encastrement des éclisse sur les poteaux de la hotte. *Cliché M. Scellès* .

chaîne soigneusement maçonnée qu'a été insérée l'extrémité du sommier qui maintient les solives du deuxième étage (fig. 16). Cette poutre de forte section reporte le poids des solives, et du pan de bois qui repose dessus, sur les parties maçonnées de la maison selon un système semble-t-il assez répandu dans la région au Moyen Âge. Cette élévation garde encore les vestiges d'un enduit à la chaux dont l'ancienneté est fortement probable; quelques lambeaux sont conservés près de la cheminée. Une petite niche carrée est ménagée dans le mur vers le sud et à l'aplomb du foyer.

L'élévation sud est constituée par le pan de bois recouvert sur sa face interne d'un enduit très chargé en chaux à l'instar des mortiers utilisés dans la construction. Assez friables, ils ont une texture qui évoque ceux habituellement employés à la fin du Moyen Âge. Si l'on remarque un enduit un peu grossier en application, la couche de finition apparaît bien plus fine. Les traces de l'application à la brosse de la couche superficielle sont encore visibles (fig. 24). Aux endroits où l'enduit a disparu, le hourdis et le mortier de pose pulvérulent apparaissent. Les ouvertures conservent une mince feuillure taillée dans les poteaux et des gonds en « L » plantés dans de petits logements quadrangulaires permettant la rotation des pentures fixées aux volets. L'observation de la croisée montre que le meneau disparu s'assemblait à la traverse par un assemblage à mi-bois alors qu'il était fixé aux extrémités à tenon et mortaise²⁹.

Les volets encore en place se composent d'un assemblage de planches de bois effectué sur deux épaisseurs. À l'extérieur 5 planches horizontales sont clouées sur deux planches verticales constituant la face intérieure. Pour assurer une meilleure isolation, la partie haute des volets s'appuie sur la traverse de la croisée une fois refermés.

La maçonnerie du mur ouest, constituée d'un appareil de schiste et de calcaire partiellement recouvert d'un enduit à la chaux, est semblable à celle des murs est et nord (fig. 15). Dans l'angle sud-ouest, un épais massif fait saillie et rompt la régularité du plan. Ce pilier est pourtant contemporain du reste de la construction et supporte l'autre extrémité du sommier (fig. 16). Comme les autres murs, il est enduit et la finition, effectuée sans doute à la chaux, a été appliquée à la brosse. Au-delà du pilier, vers le mur nord, l'élévation présente des traces de comblement et de blocage trahissant une reprise de la maçonnerie, sans doute effectuée à l'époque moderne³⁰. Dans l'angle nord-ouest, deux petites niches superposées en léger décalage ont été aménagées.

Positionné contre l'élévation ouest, en face de la cheminée, l'escalier semble dans sa disposition d'origine (fig. 15 et 25). Il compte 14 marches; pour les encastrer, les limons ont été creusés de profondes rainures. La légèreté de la structure et l'absence de contremarche évoquent une simple échelle-de-menier. Il faut cependant restituer une rambarde dont ne subsistent que les trous de fixation. Des planches encastrées dans un sillon creusé sous le limon, cloisonnaient l'espace sous l'escalier. Enfin, entre les marches, l'arête intérieure du limon est ornée d'une échancrure faite au ciseau. Ces caractéristiques stylistiques permettent d'envisager une datation de la fin du Moyen Âge mais cette forme assez fréquente dans le sud Aveyron perdure semble-t-il jusqu'au début du XIX^e siècle³¹. Il faut noter pour finir l'empreinte d'une cloison laissée dans l'enduit, à l'aplomb de la première marche, indiquant peut-être que l'escalier était enfermé dans une cage. Celle-ci a pu disparaître avec le changement de la solive sous laquelle elle était fixée (fig. 18). Une autre poutre ajoutée sous les solives au nord, fait peut-être partie de la même campagne de réparations. Il faut noter enfin que l'enduit a été appliqué contre le mur ouest avant l'installation de l'escalier ce qui ne permet pas d'exclure une réfection de celui-ci. Cependant, étant donné l'aménagement de la pièce, s'il avait été refait il aurait remplacé un degré situé précisément à la même place.

Le sol du premier étage était couvert de grandes dalles de calcaire blanc (fig. 26). Malheureusement, seule une petite moitié est conservée dans la partie sud de la pièce. Elles sont directement posées sur le plancher et calées avec de la paille. La plupart est encore en place comme en témoigne l'enduit sur le mur sud qui s'appuie dessus.

Les dispositions du premier étage sont assez homogènes. Elles ont probablement peu évolué au fil du temps. L'élévation sud avec sa croisée et sa demi-croisée appartient à l'état de la fin du Moyen Âge et les volets semblent être authentiques. Le dallage est antérieur à la pose de l'enduit intérieur sur l'élévation sud de même que l'escalier

^{29.} Ce dernier assemblage ne s'observe plus que sur le linteau.

^{30.} L'observation de ces maçonneries du côté de la venelle a permis de découvrir les traces d'un décor de faux-appareil peint par des traits rouges et noirs sur fond clair, il témoigne d'un état antérieur de la maison voisine. Ce motif a été repéré sur un autre édifice du village, on peut le dater du début du XIX^e siècle.

^{31.} Les prélèvements et l'analyse dendrochronologique n'ont pas permis de préciser la datation.



Fig. 24. Enduit recouvrant les pans de Bois à l'intérieur de la salle appliqué à la brosse : détail. Cliché M. Scellès.



Fig. 25. Escalier appuyé sur le mur ouest de la salle. $Cliché\ M.\ Scellès.$



Fig. 26. Vestiges des dalles de calcaire recouvrant le plancher de la salle. *Cliché M. Scellès*.

posé contre l'élévation ouest. Seules deux poutres ont visiblement été changées ou remaniées: la poutre nord (près de la porte) et la poutre ouest (contre l'escalier) (fig. 18). Elles ont peut-être entraîné la disparition du cloisonnement de l'escalier. Si l'enduit a été refait, on ne peut exclure que l'escalier ait été également modifié. La maçonnerie de l'angle sud-ouest de la pièce porte les traces d'une reprise; aucun indice ne nous a permis de la situer dans le temps. Les traces de décor peint appliqué de l'autre côté de ce mur – visibles de l'extérieur –, indiquent que cette partie de la maçonnerie était mitoyenne.

Le deuxième étage et les combles

Les murs du second étage laissent apparaître la maçonnerie de moellons de schiste entre des lambeaux plus ou moins importants d'enduit à la chaux. La partie nord est en grande partie recouverte à l'exception de l'angle ouest où une fissure apparaît sur toute la hauteur du mur. Celle-ci trahit une probable reprise de la maçonnerie qui, de plus, s'appuie sur le mur ouest à ce niveau. Deux petites niches carrées ont été aménagées aux extrémités de cette élévation (fig. 14).

L'enduit recouvre le mur est sur lequel s'adosse le conduit en torchis de la cheminée. À côté de celui-ci, vers le sud, une autre petite niche carrée a été aménagée (fig. 13). Dans l'angle sud-est, on remarque que l'enduit s'interrompt à la limite de la maçonnerie. La partie droite, non enduite, correspond au remplissage du pan de bois débordant vers le sud.

Contre le mur occidental, subsistaient des éléments de bois sur lesquels venait buter l'enduit. Ces poteaux encadraient des cloisons légères constituées de planches qui divisaient l'espace en deux pièces. D'autres indices de ce cloisonnement subsistent encore comme les traces laissées sur l'enduit dans l'angle nord-ouest. Le mur ouest conserve également, au-dessus de l'escalier, une petite niche carrée (fig. 15). Ici encore, la disparition de l'enduit contre le pilier qui soutient le sommier laisse apparaître une reprise de maçonnerie confirmant l'hypothèse envisagée pour ce mur à l'étage inférieur. On peut remarquer de plus que les assises de pierres ne correspondent pas de part et d'autre de la limite de la reprise repérée. Comme à l'étage inférieur, un puissant massif maçonné disposé en avant du mur occupe l'angle sud-ouest de l'élévation et soutient le sommier et les solives où repose le plancher des combles (fig. 16). La disparition de l'enduit laisse donc apparaître que le massif n'est pas lié au mur ouest et les cales disposées entre les deux trahissent le réajustement du mur contre le pilier. C'est contre celui-ci que s'effectue le retour du pan de bois débordant dans l'angle sud-ouest.

Sur le mur sud enfin, la structure du pan de bois ne conserve aucun vestige d'enduit. On peut penser qu'il était destiné à rester ici apparent. La disparition du sol laisse voir la sablière de chambrée sur laquelle prend appui l'ensemble des éléments en élévation de ce niveau. Les fenêtres ouvertes sous la sablière haute conservent les traces de leur système de fermeture. On peut voir en effet des gonds en « L » plantés dans de petits logements quadrangulaires taillés sur les poteaux et une mince feuillure destinée à recevoir les volets en position de fermeture. Le sol du deuxième étage est constitué de larges planches, anciennes pour la plupart. Malheureusement, il ne reste aucune trace du matériau qui le recouvrait à l'origine (terre battue ou dalles de pierre).

Au moment de l'étude, la toiture était effondrée et la charpente, exposée aux intempéries depuis un certain temps, était en très mauvais état. Les vestiges montrent qu'elle était à fermes et arbalétriers assemblés en tête à mibois et entrait participant à la poutraison du plafond de la pièce. Les poutres posées au sommet du mur ont visiblement occasionné un réaménagement de la maçonnerie. Même si ce type de charpente est attesté dès le XVe siècle, ces réaménagements et la présence de nombreux bois en remplois et de cales indiquent que celle-ci a été en grande partie refaite.

La datation

De par ses dispositions et les formes conservées, la maison peut être datée de la fin du Moyen Âge, ce que confirme l'analyse des prélèvements de bois par dendrochronologie.

Celles-ci ont fait apparaître un certain nombre de points intéressants. On constate que les bois utilisés ne sont pas d'excellente qualité. En effet, parfois tors, ils présentent souvent une grande quantité de nœuds. Ils proviennent

d'arbres ayant grandi dans un milieu très ouvert et ayant été exploités très jeunes. Ils ont de fait peu de cernes, ce qui ne permet pas de donner à la datation proposée une certitude absolue³². Sur les 19 prélèvements effectués, deux ont pu donner des dates d'abattage. Il s'agit de la poutre disposée à l'arrière de la sablière du rez-de-chaussée, abattue durant l'hiver 1477-1478, et une solive du même niveau coupée durant l'automne-hiver 1479-1480³³. Ces datations permettent d'envisager la construction probable de l'édifice peu après 1480. D'autres échantillons datés ont été prélevés sur les solives du premier étage, la cheminée et des éléments du pan de bois du dernier niveau, mais l'aubier étant incomplet il restait impossible de préciser le moment de l'abattage. Enfin, 6 prélèvements ont été effectués sur des pièces de châtaigner mais le nombre réduit de cernes n'a pas permis à l'analyse d'aboutir³⁴.

Cette datation confirme l'analyse archéologique même si la présence du cordon régnant, l'existence d'une seule croix de Saint-André par niveau et les amortissements en cuillers à ressauts – visibles sur des édifices plus anciens –, auraient pu laisser envisager une datation un peu plus haute dans le XV^e siècle. Elle permet donc d'entrevoir une durée assez longue d'utilisation de certaines formes, phénomène que l'on a pu constater par ailleurs suivant les résultats des prélèvements effectués sur d'autres édifices de la région³⁵.

L'étude de cette petite demeure à façade en pans de bois a montré qu'elle était bâtie avec différents matériaux, extraits sur place ou dans un périmètre sans doute très proche; chacun d'eux étant utilisé pour les particularités techniques requises à des endroits précis de la mise en oeuvre. Malgré une construction que l'on peut considérer comme soignée, la qualité de certains matériaux ainsi que la quasi-absence de décors, ne caractérisent pas un édifice exceptionnel mais plus vraisemblablement une maison polyvalente de type commun. Élevée sur deux étages, elle est sans doute représentative de la demeure « moyenne » de la fin du XVe siècle et appartenait peut-être à un artisan. L'installation de commerces au rez-de-chaussée justifie peut-être le retrait de l'élévation par rapport à la rue. Il aurait permis l'aménagement d'étals à l'avant des boutiques.

La structure de la construction de l'édifice le rattache au type de maisons à pans de bois non porteurs dont la région conserve de nombreux vestiges³⁶. Il s'agit en effet de demeures dont les parties basses et les murs secondaires sont maçonnés et les façades principales élevées en pans de bois. Grâce à un sommier dont les extrémités sont pris dans les murs latéraux, le poids des solives et du pan de bois est reporté sur les parties maçonnées. Comme dans une maison de Calmont, un pilier a été bâti ici contre l'élévation occidentale pour servir de support aux sommiers³⁷. Sa présence peut s'expliquer par la nécessité d'appuyer celui-ci sur une maçonnerie qui n'est pas mitoyenne. Le mur situé derrière le pilier, qui fut l'objet de reprises et qui conserve des traces de peintures sur l'autre face, limitait effectivement les deux parcelles voisines.

Il faut noter le caractère original du remplissage du pan de bois effectué grâce à un coffrage de planches. Cependant, de nombreuses inconnues demeurent quant à sa mise en place. Dans la mesure où le hourdis déborde de quelques centimètres du plan des poteaux, il reste peu envisageable que les planches dont on voit les empreintes y

^{32.} C. Perrault, *Datation par dendrochronologie...*, p. 32. La classe des datations est B (pour un prélèvement) et C (pour 6 prélèvements). Les mêmes difficultés ont été rencontrées pour la datation d'autres édifices aveyronnais bâtis entre le XV° et le XVIII° siècle. Le peu de cernes observables sur les prélèvements sont associés à des références dont peu malheureusement sont locales; c'est la raison pour laquelle les datations proposées ne sont pas de classe A. On peut noter que durant cette période les châtaigniers étaient de plus en plus privilégiés au détriment du chêne, sans doute pour la production des fruits.

^{33.} C. Perrault, Datation par dendrochronologie..., p. 26.

^{34.} C. Perrault, *Datation par dendrochronologie...*, p. 32. Pourtant quelques édifices cadurciens ont été datés par des prélèvements effectués sur cette essence.

^{35.} En effet, le même constat a été fait pour les trois maisons de Calmont qui montrent encore des formes moulurées des XIII^e et XIV^e siècles (datées de 1440-1450), de même que pour celles qui ont été étudiées à Sorèze (deuxième moitié du XV^e siècle pour les plus anciennes).

^{36.} Anne-Laure Napoléone, « Les demeures médiévales en pans de bois : état de la question », dans *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, vol. 2. Actes du colloque de Cahors des 6, 7 et 8 juillet 2006, *M.S.AM.F.*, hors série 2008, p. 113 à 146. Rappelons que les plus anciens vestiges de ce type de construction sont datés du XII^e siècle.

^{37.} Maison datée de 1440-1450, cf. Olivier Girarclos et Christophe Perrault, *Datation par dendrochronologie. Maison Chemin Départemental* N° 81 à Calmont (12). Laboratoire Cèdre, Besançon, décembre 2005.

aient été clouées; l'observation des poteaux n'a d'ailleurs pas permis de déceler de trous ni d'autres traces confortant cette hypothèse. Les percements repérés sous l'appui d'une fenêtre au deuxième étage n'ont sans doute aucun rapport avec la mise en place des hourdis puisqu'on les trouve également sur des demeures dont le remplissage est de nature différente. Il faut remarquer qu'aucune empreinte de planche n'est visible côté intérieur, ce qui laisse supposer que si le hourdis était régularisé par le coffrage à l'extérieur, c'est à la main (ou à l'outil) qu'il était lissé au fur et à mesure de sa mise en place de l'autre côté.

La cheminée est un exemple de foyer à structure légère bâti avec des matériaux simples, et en principe peu pérennes, présentant très peu de technicité dans sa mise en oeuvre. Elle appartient à cette famille de cheminées à hottes suspendues dont la région conserve de nombreux exemplaires notamment à cette époque. Dans la majorité des cas connus cependant, faux-manteaux et hottes sont maconnés.

Malgré l'indigence de certaines parties de la construction ou des matériaux utilisés, on doit reconnaître que la pièce du premier étage, qui concentre la plus grande partie des aménagements, a fait l'objet d'un soin particulier: une belle porte en blocs de grès taillés ornée d'une accolade, une grande cheminée portant un décor mouluré, plusieurs niches et placards, un évier, un escalier dont la finition a été soignée, un sol dallé de grands carreaux de calcaire, des murs recouverts d'un enduit clair, deux fenêtres équipées de volets et garnies de vitrages.

Les comparaisons que l'on peut faire avec d'autres édifices du XV^e siècle de la région, confirment l'appartenance de cette demeure à une gamme moyenne. En effet, les trois demeures de Calmont datées du milieu du siècle sont élevées sur des parcelles plus vastes et ont fait l'objet de décors plus élaborés³⁸. Ce sont en particuliers les abouts de solives et les cordons qui ont été taillés de moulures complexes tandis que les angles des piédroits des baies sont simplement abattus en chanfreins. De plus, des meneaux taillés en colonnettes surmontées de petits chapiteaux lisses ornent les fenêtres du second étage à la façon des baies géminées sous linteau des édifices maçonnées. Comme nous avons pu le constater, ces moulures ne sont pas « modernes »; les tores à listels dégagés entre des gorges qui ornent l'extrémités des solives trahissent la permanence de formes gothiques qui étaient à la mode à la fin du XIII^e ou au début du XIV^e siècle. Le parti pris pour des moulures simples en façade à Brousse relève-t-il de la gamme de l'édifice ou de l'évolution du goût dans le laps des trente années qui séparent la construction de ces demeures ? La présence de moulures gothiques semblables sur les demeures de Sorèze à la fin du XV^e siècle ne va pas dans le sens de cette dernière hypothèse³⁹. Par contre, on peut noter que d'autres édifices de cette ville adoptent rapidement les décors de la Renaissance notamment autour des croisées; les constructeurs ne sont donc pas insensibles à la modernité. La variété des formes et la permanence de certains archaïsmes dans le vaste échantillon d'édifices à pans de bois conservé dans la région conduisent donc à considérer ces indices avec prudence.

Le principal intérêt de l'analyse de la petite demeure de Brousse-le-Château est qu'elle conservait au moment de l'étude l'essentiel de ses aménagements d'origine. La restauration qui s'est engagée a démonté le dallage de pierre⁴⁰ et entrainé la destruction de la hotte en torchis. La charpente entièrement refaite avec des poutres de section très importante a nécessité le renforcement de la partie haute des murs et pour finir, l'escalier en bois a disparu.

^{38.} http://patrimoines.midipyrenees.fr/fr/decouvrir-le-patrimoine/le-patrimoine-par-thematique/index.html

^{39.} Adeline Béa, Olivier Girarclos, Christophe Perrault, Maurice Scellès et Sonia Servant, « Dendrochronologie en Midi-Pyrénées: bilan du programme 2004-2008 », dans *M.S.A.M.F.* t. LXVIII (2008), p. 189-205.

^{40.} Cette opération a permis de constater que le le dallage faisait contre poids au remplissage de la façade. Ainsi, la mise en place d'un échafaudage destiné à étayer la façade s'est avéré nécessaire.